



05.11.2014 - 09:30 Uhr

Les automobilistes suisses sont mal préparés pour l'hiver

Bern (ots) -

Un sondage représentatif du TCS a révélé que fin octobre quatre automobilistes sur cinq roulaient encore sans pneus d'hiver. Plus de la moitié d'entre eux ne connaissent pas la profondeur minimale prescrite du profil des pneus d'hiver et seuls deux tiers savent que sur la neige la distance de freinage est deux fois plus longue avec des pneus d'été qu'avec des pneus d'hiver.

Mandaté par le TCS, l'Institut LINK, un des plus importants bureaux d'étude du marché de Suisse, a fait entre le 11 et 22 octobre un sondage représentatif auprès de plus de 1'200 automobilistes. Les résultats ont de quoi surprendre: malgré les premières vagues de froid et chutes de neige, oubliant les expériences faites ces dernières années avec des arrivées précoces de l'hiver, 84% des sujets interrogés ont affirmé rouler encore sans pneus d'hiver. 42% seulement savaient que les pneus d'hiver doivent avoir un profil minimal de 1,6 mm et 63% que la distance de freinage sur la neige double avec des pneus d'été. Dès lors, bon nombre d'entre eux risquent d'être littéralement pris à froid aux prochaines chutes de neige.

Distance de freinage doublée sur la neige avec des pneus d'été

Les pneus d'hiver doivent être montés avant les premières chutes de neige. En raison de leur conception, donc de la composition du caoutchouc et de la forme du profil, les pneus d'hiver sont beaucoup plus efficaces sur des chaussées glissantes, mouillées et à basse température que des pneus d'été ou toutes saisons. La profondeur minimale du profil prescrite par la loi pour les pneus d'hiver est de 1.6 mm, mais le TCS recommande pour des raisons de sécurité de changer de pneus d'hiver à partir de 4 mm. Des tests du TCS révèlent qu'une voiture chaussée de pneus d'été accuse sur la neige une distance de freinage deux fois plus longue qu'avec des pneus d'hiver. De surcroît, un automobiliste qui provoque un accident, participe à un accident ou simplement entrave la circulation parce que ses pneus sont inadaptés s'expose à une réduction des prestations de son assurance ou à un recours de celle-ci. Il risque en outre une amende pour négligence grave (conduite d'un véhicule inapte à circuler). Voilà pourquoi le TCS recommande de s'équiper à temps avant l'arrivée de l'hiver. En règle générale, on garde les pneus d'hiver d'octobre à Pâques.

Informations supplémentaires à l'adresse www.pneus.tcs.ch

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch